

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-62

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 août 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - SEGOND Éric.

Absents : DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale

Pouvoir : DEHOUX Brigitte à SEGOND Éric - REYNAUD Pascale à ARDUIN Annie

Secrétaire de séance : SEGOND Éric

Objet : PROTECTION DES CAPTAGES DE MALAFOUASSE - LANCEMENT DE L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET SERVITUDE DE PASSAGE.

- **Vu** le projet de mise en place de la protection du captage de Malafouasse en vue de la distribution et du traitement des eaux, de la réalisation des travaux et de l'établissement de ses périmètres de protection.
- **Vu** la superficie du périmètre de protection rapprochée immédiate estimée à 2 059 m².
- **Vu** la superficie de protection rapprochée estimée à 6, 80 ha.
- **Vu** la superficie du périmètre de protection éloignée estimée à 19, 97 ha.

Monsieur le Maire propose de régler le foncier par une procédure de déclaration d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à lancer la procédure d'utilité publique pour la mobilisation du foncier pour la protection du captage de Malafouasse et l'enquête parcellaire pour l'instauration des servitudes de passage.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric
